

## **Discours d'introduction de Mme CHAPUT, Présidente du Conseil d'Administration de la Caf de l'Yonne.**

La Convention d'objectif et de gestion à la Caf, définit le partenariat de la branche famille avec l'Etat

La Convention d'objectifs et de gestion permet d'avoir une lisibilité sur les objectifs et les moyens financiers négociés jusqu'en 2017.

Cette Convention confie donc aux Caf une mission très forte, celle d'accompagner les familles dans leurs différents temps de vie (avoir des enfants, se loger, traverser des crises) et élever ses enfants.

Pour la Caf, c'est l'enfant qui fait famille.

La parentalité, comme l'écrit Madame Costa Lascoux « c'est l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Au-delà du statut juridique conféré par l'autorité parentale, elle est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle. »

Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans lequel il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.

On comprend bien que tout cela s'inscrit au cœur des évolutions de la société, comme un enjeu majeur, et c'est certainement pourquoi une politique publique se renforce sur ce champ.

Ainsi donc notre nouvelle Convention nous donne comme objectif que au moins 3 familles sur 10 soient bénéficiaires du réseau d'aide et d'appui à la parentalité à horizon 2017.

A nous donc de nous repérer, nous connaître, renforcer les partenariats pour être complémentaires afin que les familles puissent percevoir une offre territorialisée diversifiée et structurée (objectif que nous avons à mettre en œuvre). Il faut également que ces familles aient accès à une information qui rende visible les réponses déjà existantes.

Pour la Caf, « soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents enfants » (titre de notre 2eme mission) cela consistera en

- développer et financer des actions, des dispositifs (Lieu d'accueil enfants parents, Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, vacances, médiation, espaces rencontres)

- disposer d'un fonds parentalité, qui comprendra 2 volets : le 1<sup>er</sup> sera consacré au financement des actions parentalité, le second au financement de l'animation des dispositifs de soutien à la parentalité, intégrant les actions de sensibilisation et de perfectionnement proposés en particulier aux parents bénévoles.;

- renforcer l'articulation des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité avec les autres dispositifs de soutien à la parentalité

- conforter le rôle des centres sociaux et de l'aide au foyer dans l'offre de soutien parentalité

- de même pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et les Accueils Collectifs de Mineurs

- poursuivre les offres de service aux familles, aux moments où des évènements nécessitent des décisions éclairées (naissance, décès, séparation, handicap...)

- stabiliser les ressources des familles séparées par le versement de l'Allocation de Soutien Familial et le recouvrement des pensions alimentaires

Je pense avoir nommé bon nombre des acteurs présents dans cette salle. Ceux qui ne l'ont pas été témoignent du besoin d'élargir encore notre approche du soutien à la parentalité, dans nos têtes d'abord, pour ensuite la faire vivre de façon plus globale.

Cette approche globale est une nécessité aujourd'hui. Les réalités de vie sont parfois difficiles pour les familles, et la journée d'aujourd'hui, je l'espère, vous aidera à avancer ensemble dans cette structuration collective, pour avancer dans le « comment faire mieux pour les familles »

C'est un beau programme de travail, je regrette de ne pouvoir rester parmi vous, je serai attentive aux résultats et sans plus attendre, je vous souhaite de bons travaux.